

Le développement éolien wallon toujours en recul

Appel urgent du secteur pour une réglementation claire et sécurisée

Les dernières statistiques éoliennes, publiées ce jour confirment le recul de l'installation éolienne sur le territoire wallon. A peine 10 éoliennes (21 MW) ont été érigées depuis le début de l'année 2015. Bien loin de l'objectif annuel de plus 100MW que souhaite se fixer le Gouvernement wallon pour l'éolien d'ici à 2024. Actuellement, les permis de 187 éoliennes (pour un total de 521 MW !) sont bloqués au Conseil d'Etat. La fédération EDORA demande à l'exécutif wallon d'adapter rapidement sa politique d'octroi de permis ainsi que la réglementation en matière d'installation éolienne.

Le Facilitateur éolien a publié, ce jour, les statistiques semestrielles relatives à l'installation éolienne en Wallonie¹. Sur ces six derniers mois, à peine 10 turbines ont été implantées, ce qui correspond à 21 MW installés et porte la puissance totale du parc éolien wallon à 664MW. Ces résultats, comparables à ceux du premier semestre 2014, s'ajoutent à 4 années consécutives de ralentissement inquiétant pour le secteur.

Le constat de ce constant recul est amer et contraste avec la vigoureuse progression de la filière en Région flamande où six fois plus d'éoliennes ont ainsi été installées l'année dernière pour un territoire nettement plus exigu que la Wallonie.

Pour plus de cohérence et moins d'obstacles

Pourquoi le Gouvernement wallon semble-t-il tourner le dos à la technologie éolienne qui pourtant tient une place importante dans sa nouvelle politique en matière d'énergies renouvelables à l'horizon 2020 et 2030 ? Le Ministre de l'Énergie, Paul Furlan, prévoit en effet l'installation de plus de 100 MW par an dans l'éolien, une des technologies jugées les plus efficaces et utiles pour le climat.

La fédération EDORA demande au Gouvernement de se montrer plus cohérent dans sa politique en matière d'énergie éolienne. Car le Conseil d'Etat n'est pas le seul responsable des statistiques actuelles du secteur.

EDORA demande que la politique d'octroi de permis en Wallonie n'exclue pas les zones plus éloignées des autoroutes qui représentent la plupart du potentiel éolien.

Il est également urgent d'adapter la réglementation afin de sécuriser juridiquement les permis octroyés. Une série de critères techniques à l'installation doivent ainsi être clarifiés (par exemple concernant la mise en œuvre des conditions sectorielles sur les normes acoustiques).

Pour EDORA, il en va de la responsabilité des dirigeants politiques wallons d'assurer la pérennité de toutes les filières d'énergies renouvelables afin de concrétiser leurs engagements en faveur d'une politique énergétique sûre, durable et abordable.

CONTACT PRESSE :

Noémie Laumont : Secrétaire générale d'EDORA: 0498/ 16 89 00 - nlaumont@edora.be

¹ www.apere.org

A PROPOS D'EDORA :

EDORA fédère une filière renouvelable tournée vers un triple optimum : socio-économique, énergétique et environnemental. Notre fédération plaide pour un développement renouvelable ambitieux, équilibré, intégré et de qualité.

EDORA agit pour que les énergies renouvelables contribuent efficacement à l'indépendance énergétique et la prospérité économique.

EDORA est la fédération des entreprises actives dans les énergies renouvelables. Nos actions visent à favoriser et soutenir le développement de la filière renouvelable. Nous fédérons l'ensemble des acteurs économiques développant des produits et services innovants tournés vers la transition énergétique, l'intégration des renouvelables et la gestion durable de l'énergie dans les bâtiments...

En savoir plus : www.edora.org